Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202261-20251218-251218_01-DE

N° 251218-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de Monsieur Yann KERGOAT, Maire.

Nombre de conseillers : 16 **Présents :** 12 **Votants :** 15 **Procurations** :3

PRESENTS : KERGOAT Yann, TURPIN Sylvie, THOMAS Frédéric, L'ANTHOEN-CHARLES Michelle, LE GALL Sylvain, MOLLE Anabelle, LE CARLUER Marie Philomène, CARTRY Alain, Martine MADAULE-LOUET, DUBUIS Carole, LE GAC Bernard, LE CORRE Marie-Josée

ABSENCES : LE BRAS Yvon, LESTIC Marie-Thérèse, BARRE Gérard, MOLLE Anabelle

POUVOIRS : M. BARRE Gérard donne pouvoir à Mme LE CORRE Marie-José, Mme LES-TIC Marie-Thérèse donne pouvoir à Mme L'ANTHOEN-CHARLES Michelle, Mme MOLLE Anabelle donne pouvoir à Mme LE CARLUER Marie-Philomène.

Mme LE CARLUER Marie Philomène a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : AMENAGEMENT DE L'ESPACE BARZIC -CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LANNION TREGOR COMMUNAUTE.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune de Ploumilliau a sollicité Lannion Trégor Communauté pour lui confier la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de l'espace Barzic.

Le coût prévisionnel des travaux de l'aménagement de l'espace Barzic est estimé à 225 000 € HT, le montant de la mise à disposition du Bureau d'Etudes de LTC est estimé à 13 500 € TTC (montant maximum) et le montant des études préalables pour le permis d'aménager est estimé à 2 510.70 € TTC

CONSIDERANT les modalités de travail en commun ainsi que les dispositions financières entre la commune de Ploumilliau et LTC définis dans la convention soumise à la lecture préalable de l'assemblée,

CONSIDERANT que ce projet peut bénéficier de subvention d'Etat au titre de la DETR (dotation d'Equipement des Territoire Ruraux), du Fonds vert renaturation pour la végétalisation des espaces publics, mais aussi de subvention spécifique de l'agence de l'eau pour la déconnexion des eaux pluviales des réseaux, du département au titre du Contrat de territoires CT3G,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202261-20251218-251218_01-DE

VU le plan de financement prévisionnel joint en annexe 1, dont les montants seront ajustés en cours d'opération après présentation des devis détaillés du bureau d'étude,

VU l'avis favorable de la commission de finances en date du 14 novembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

-APPROUVE la convention de mutualisation pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de l'espace Barzic.

- **AUTORISE** le Maire à signer la présente convention, à demander toutes les subventions et aides financières nécessaires auprès des partenaires (Etat, département, région, agence de l'eau) et tout document nécessaire relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU	Le secrétaire de Séance
Yann KERGOAT	Mme LE CARLUER Marie-Philomène

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202261-20251218-251218_01-DE

ANNEXE 1

COMMUNE DE PLOUMILLIAU

TRAVAUX D'AMENAGEMENT
DE L'ESPACE BARZIC

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Annexé à la délibération du Conseil Municipal réuni le 18.12.2025

DEPENSES		**241 011 €**
ETUDES		***16 011 €***
MOE bureau d'étude de LTC		**13 500 €**
Etudes préalables, levés topo, permis d'aménager, plans.		**2 511 €**
TRAVAUX		***225 000 €***
RECETTES		**241 011 €**
Lannion Trégor Communauté Prise en charge au titre de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	Opération pour compte de tiers	**25 000 €**
Contrat de territoire	*CT3G Jusqu'à 70 % du montant des travaux éligibles*	**69 511 €**
ETAT DETR	*Taux : 35 % du coût HT des travaux subventionnables (hors GEPU)*	**65 500 €**
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	Minimum 30% du coût total des travaux éligibles HT	***81 000 €***

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Novembre 2026
Phase 1 : création parking 1 (espace médical) + square
Phase 2 : réhabilitation parking 2
Date prévisionnelle de fin phase 1 : 2027
Date prévisionnelle de fin phase 2 : 2028

Yann KERGOAT

Maire de PLOUMILLIAU